

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3180

13 décembre 2013

SOMMAIRE

Batiwo S.à r.l.	152594	KKR Asia S. à r.l.	152616
EREF S.A.	152622	Kud S.A.	152628
Falcon Equity S.à r.l.	152626	Lux Pest Control S.A.	152629
Fantuzzi Industries S.à r.l.	152624	S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Lu- xembourg	152636
Fantuzzi Reggiane Corporation S.A.	152623	Sales Business Materials	152637
FB2012 S.à r.l.	152625	Sambal S.A.	152637
Fiduciaire TG Experts S.A.	152623	Satcolux S.A.	152637
FIL Holdings (Luxembourg) S.A.	152625	Saxo S.A.	152637
FIL Holdings (Luxembourg) S.A.	152625	Saxo S.A.	152629
FIL (Luxembourg) S.A.	152624	Scania Luxembourg S.A.	152638
Financial China S.A.	152624	Schäfer Pneuservice S.A.	152639
Financière du Sabre d'Or S.A.-SPF	152624	Segelux S.A.	152606
Financière Saint Merri Investments S.A.	152627	Segelux SPF S.A.	152606
Foam Investments II S.à r.l.	152624	Servant S.C.S.	152608
Fondation Pro Familia - Eng Hellef Fir D'famill	152627	S.F.I.P. SA	152636
Fondations Capital Management S.A.	152615	S.F.I.P. SA	152636
Food Service Group S.A.	152626	S.F.I.P. SA	152636
Fotex Holding	152627	SHCO 43 S.à r.l.	152638
Frabavem SA	152625	Shire Luxembourg Finance S.à r.l.	152640
Global Solar Participations S.à r.l.	152623	Simplace S.A.	152638
Happy Family I S.C.A.	152604	SIPF II B S.à r.l.	152639
Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold	152622	Smart Holding Group S.A.	152638
Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold	152620	Société Financière de Luxembourg S.A.	152638
Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold	152621	Sodefin s.à r.l.	152638
Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold	152621	Stala Holding S.A.	152630
Hidari Holding S.A. SPF	152627	Stala Holding S.à r.l.	152630
H.K. Studio S.à r.l.	152628	Stonship S.à r.l.	152596
Immobilière Brabançonne	152628	Strongwind Investments S.à r.l.	152639
Kalium Investments S.A.	152626	Sundown Investments S.A.	152640
Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A.	152628	Surrey Europe S.à r.l.	152640
KKB Trading SA	152615		

Batiwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 58, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 181.270.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1.- Monsieur Claude STREICHER, administrateur de société, demeurant à L-9510 Wiltz, Rue des Prés, 3

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Batiwo S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet pour son compte et pour compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger les activités suivantes:

- entreprise de construction générale,
- entreprise de terrassements, d'excavation et de canalisation,
- entreprise, de rejointoiement,
- les travaux de cimentage, de nettoyage et de sablage des façades,
- confection de chapes,
- les travaux de plafonnage,
- les travaux de carrelage,
- les travaux de plomberie,
- les travaux d'installations électriques,
- les travaux de démolition,
- les travaux de charpente, de couverture et ferblanterie,
- les prestations de coordination générale sur chantier,
- les services hivernaux (notamment le salage des routes et le déneigement de celles-ci) et les travaux de nettoyage des canalisations, d'avaloirs et balayage des routes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Claude STREICHER, prénommé, cent parts	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950.-EUR

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9560 Wiltz, rue du X Septembre, 58
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 3.- L'associé unique désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude STREICHER, prénommé, en qualité de gérant administratif
- Monsieur Marc VAGUET, salarié, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), rue des Genêts, 27, en qualité de gérant technique.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Streicher, Vaguet, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 18 octobre 2013. Relation: WIL/2013/689. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152376/118.

(130186825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Stonship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.397.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of October.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

THERE APPEARED:

Cover International Limited, a company limited by shares, with registered office at P.O Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of Corporate Affairs under number 1441655,

here represented by Ms Anila Bushi Bouyer, employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 11 October 2013.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through her mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of association of a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by laws of Luxembourg in force, in particular by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Association (the "Articles").

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the single-member status of the company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, finally, in Luxembourg and abroad, undertake all commercial, financial, fiduciary, civil, securities or real estate acts, transactions or operations, related directly or indirectly, in whole or in part, to the above mentioned activities or which are likely to facilitate or develop them.

Art. 3. The company is incorporated under the name of "Stoneship S.à. r.l."

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the members of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in a manner required for the amendment of the Articles.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

A member register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of Law and may be examined by each member who so request.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be member(s).

The manager or managers are appointed for an unlimited duration.

The manager or managers may be dismissed ad nutum (without any reason) by a resolution of the members.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole member or, as the case may be, to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more

than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail, telefax or telex, another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by original, e-mail or facsimile.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of member.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member or in event of a plurality of members, by the general meeting of members.

If there are not more than twenty-five member, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the member in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The member shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the member may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by original, e-mail or facsimile.

Each member has voting rights commensurate to his shareholding.

The members may be convened or consulted by any manager of the Company.

The members shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Written notice of any meeting of the members shall be given to all members at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

If all the members of the Company are present or represented at a meeting of the members of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of member.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarters of the Company's share capital.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and member(s) of the Company.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to an extraordinary reserve or carry it forward.

The sole manager or in the case of a plurality of managers, the board of managers is authorized to distribute interim dividends.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members or managers, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidator or liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, to the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles, the members refer to the existing laws.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and finish on 31 December 2013.

Subscription and Payment

Cover International Limited, prenamed, as represented, declares to subscribe for one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Graham J. WILSON, barrister, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mrs Anila BUSHI BOUYER, employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr Anton BATURIN, lawyer, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

The Company is validly bound by the sole signature of the manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles.

2) The registered office of the Company is set at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Cover International Limited, une société à responsabilité limitée («company limited by shares»), ayant son siège social à P.O Box 3175, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, immatriculée au «Register of Corporate Affairs» sous le numéro 1441655,

ici représentée par Mme Anila Bushi Bouyer, salariée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Stonship S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, comme déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est formée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour

de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par courrier électronique ou facsimile.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des présents Statuts.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par courrier électronique ou facsimile.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société.

Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'exercice sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente-et-un décembre, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

Le solde favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve extraordinaire ou le reporter.

Le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérant, le conseil de gérance est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés ou gérants, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, le ou les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

Titre VII. - Dispositions Générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Cover International Limited, prénommée, tel que représentée, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Graham J. WILSON, barrister, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Mme Anila BUSHI BOUYER, salariée, avec adresse professionnelle 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Anton BATURIN, juriste, avec adresse professionnelle 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Bouyer, DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47264. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155607/422.

(130190302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

En l'an deux mille treize, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

«HAPPY FAMILY S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg («Associé-Gérant-Commandité») immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B149.190,

Ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des résolutions prises le 19 août 2013, agissant au nom et pour compte de l'Associé-Gérant-Commandité de «Happy Family I S.C.A.» (la «Société»), une société en commandite par actions, avec siège social au 8 rue Philippe II Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 151.121 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-neuf décembre 2009, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 559 du 16 mars 2010.

Une copie des Résolutions en précitées restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2009 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 559 du 16 mars 2010.

2. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1001 le 26 avril 2013.

3. L'article 5 (premier alinéa) des Statuts a la teneur suivante:

«La Société a un capital émis et entièrement souscrit de quatre-vingt-sept millions cinq cent vingt mille cinq cents euros (87.520.500,-EUR), représenté par huit millions sept cent cinquante-deux mille quarante-neuf (8.752.049) actions de commanditaire dont quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) actions de commanditaires ont été émises lors de la constitution, dont sept cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix (763.890) actions de commanditaires correspondent au compartiment «WATAMAR & Cie S.A.», six millions soixante-quinze mille huit cents (6.075.800) actions de commanditaires correspondent au compartiment «IMMOGROUP» et un million neuf cent sept mille trois cent soixante (1.907.360) actions de commanditaires correspondent au compartiment «SUCAFINA HOLDING» d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

4. Conformément à l'article 5 des Statuts:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre cent quatre-vingt-quatre millions soixante-douze mille euros (484.072.000,-EUR) qui sera représenté par quarante-huit millions quatre cent sept mille deux cents (48.407.200) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5. Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 décembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'Actions nouvelles, et rattachées le cas échéant à un seul Compartiment, tel que visé à l'article 6. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides ou immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre. Le Gérant peut déléguer à une personne dûment autorisée, la charge de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Sans préjudice également du pouvoir de l'assemblée générale en ces matières, chaque fois que le Gérant aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

6. Le Gérant, dans les Résolutions, a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social d'un montant de seize millions soixante mille euros (16.060.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept millions cinq cent vingt mille cinq cents euros (87.520.500,-EUR) à cent trois millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents euros (103.580.500,-EUR) par l'émission d'un million six cent six mille (1.606.000) actions nouvelles de commanditaire d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune («les Nouvelles Actions») dans le compartiment «IMMOGROUP», ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

7. L'associé-commandité, la société «HAPPY FAMILY S.à.r.l.», prénommée, décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription et admet Monsieur Abdallah Wahbé Tamari à la souscription des Nouvelles Actions.

8. Dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus, une autorisation a été donnée à Monsieur Abdallah Wahbé Tamari, homme d'affaires, né le 4 septembre 1922 à Jaffa (Liban), demeurant au 343, rue Georges Haimari, Achrafieh-Beyrouth (Liban), pour souscrire les Nouvelles Actions.

9. Les un million six cent six mille (1.606.000) actions nouvelles de commanditaire d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune sont destinées au souscripteur désigné dans les Résolutions à savoir Monsieur Abdallah Wahbé Tamari, prénommé (le «Souscripteur»).

10. Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société est fixé à cent trois millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents euros (103.580.500,-EUR) représenté par dix millions trois cent cinquante-huit mille quarante-neuf (10.358.049) actions de commanditaire d'une valeur nominal de dix euros (10,-EUR) chacune et une action de commandité d'une valeur nominal de dix euros (10,- EUR) dont:

- quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) actions de commanditaires ont été émises lors de la constitution d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune;
- sept cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix (763.890) actions de commanditaires correspondent au compartiment «WATAMAR & Cie S.A.» d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune;
- ; sept millions six cent quatre-vingt-un mille huit cents (7.681.800) actions de commanditaires correspondent au compartiment «IMMOGROUP» d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune
- un million neuf cent sept mille trois cent soixante (1.907.360) actions de commanditaires correspondent au compartiment «SUCAFINA HOLDING» d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune; et
- une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

11. À la suite de la réception par la Société de la Déclaration de souscription de M. Abdallah Wahbé Tamari, toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites par le Souscripteur et libérées, à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), par apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre millions quinze mille euros (4.015.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au Notaire instrumentant.

Etant donné la libération partielle, les actions sont et resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

12. La libération en numéraire d'un montant de quatre millions quinze mille euros (4.015.000,-EUR) à la Société est porté au compte capital social de la Société.

13. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, la comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa).** La Société a un capital émis et entièrement souscrit de cent trois millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents euros (103.580.500,-EUR), représenté par dix millions trois cent cinquante-huit mille quarante-neuf (10.358.049) actions de commanditaire dont quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) actions de commanditaires ont été émises lors de la constitution, dont sept cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix (763.890) actions de commanditaires correspondent au compartiment «WATAMAR & Cie S.A.», sept millions six cent quatre-vingt-un mille huit cents (7.681.800) actions de commanditaires correspondent au compartiment «IMMOGROUP» et un million neuf cent sept mille trois cent soixante (1.907.360) actions de commanditaires correspondent au compartiment «SUCAFINA HOLDING» d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre cent soixante-huit millions douze mille euros (468.012.000,-EUR) qui sera représenté par quarante-six millions huit cent un mille deux cents (46.801.200) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.».

14. L'associé-gérant-commandité décide qu'aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le pourcentage devant être indiqué sur le formulaire de réquisition est calculé sur la base du montant du capital social effectivement libéré à savoir quatre-vingt-onze mille cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante euros (91.178.450,-EUR) (correspondant à 9.117.844 actions de commanditaire et 1 action de commandité) divisé par le capital social actuel cent trois millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents euros (103.580.500,-EUR) multiplié par cent (100) ce qui donne un pourcentage de quatre-vingt-huit pour cent (88%).

Ce pourcentage doit faire l'objet d'une publication afin de refléter le capital social effectivement libéré.

La présente modification statutaire a eu lieu avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

152606

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à cinq mille cinq cent quarante euros (5.540,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17/09/2013. Relation: LAC/2013/42233. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Référence de publication: 2013155361/122.

(130189988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Segelux S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Segelux SPF S.A.).**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 55.157.

L'an deux mil treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEGELUX SPF S.A.", ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55157, constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 7 septembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571 du 28 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien Moerenhout, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey Lenert, Clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Charles d'Aspremont Lynden, administrateur de sociétés, demeurant à B-4557, 1, Tinlot rue Château d'Abée,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Abandon de l'objet «SPF» en objet «SOPARFI» et modification de l'objet de la Société afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet."

2.- Modification subséquente du contenu du titre préliminaire ainsi que des articles 1,5 et 19 des statuts suite au changement d'objet de la Société.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en SOPARFI et décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de la résolution précédente de modifier le contenu du titre préliminaire ainsi que les articles 1,5 et 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Titre préliminaire

Dans les présents statuts la "Loi" signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.»

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SEGELUX S.A.» (ci-après la "Société").»

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) représenté par un million quatre cent soixante et un mille sept cent trente-deux (1.461.732) actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale et étant toutes entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.»

«**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille Euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Moerenhout, A. Lenert, J.-C. d'Aspremont Lynden, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48135. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155619/94.

(130190135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Servant S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 181.396.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Philippe Servant, born on March 20th, 1958 in Béziers, France, having his professional address at 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 23, 2013;

2. PNR Company Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered address at Level 1, LM Complex, Brewery Street, Mriehel, Birkirkara BKR 3000, Malta and registered with the Registrar of Companies under number C 61597, here represented by Ms. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on October 29, 2013.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a limited partnership ("société en commandite simple"), which the founding partners form between themselves.

Title I. Form - Name - Object - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby established among Mr. Philippe Servant, as unlimited partner ("associé commandité") (the "Unlimited Partner"), and PNR Company Limited, as limited partner ("associé commanditaire") (the "Limited Partner"), a company in the form of a corporate limited partnership ("société en commandite simple") (the "Partnership") which shall be governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The Partnership will exist under the name of "Servant S.C.S." and will conduct its operations and hold its assets solely under such name.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Partnership is to preserve the financial and bankable assets, including, but not limited to, liquidity, bonds, listed securities, on an intra-group basis exclusively, and to collect income deriving from the management of those financial assets. The Partnership may delegate the management of the financial assets to an independent third party. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

Art. 4. Duration. The Partnership is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Unlimited Partner subject to the prior unanimous approval of all of the partners given in a general meeting or by written resolutions in accordance with article 14 of the Articles.

Title II. Capital - Partnership interests

Art. 6. Capital. The Partnership's share capital is set at one hundred Euros (EUR 100.-) represented by one hundred (100) partnership interests with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any partnership interests in addition to its par or nominal value, as the case may be, is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any partnership interests which the Partnership may redeem from its partners, to offset any net realised losses, or to make distributions to the partners.

Art. 7. Partnership interests. All the partnership interests of the Partnership shall be issued in registered form only.

The issued partnership interests shall be inscribed in the register of partners, which shall be kept by the Partnership or by one or more persons designated therefore by the Partnership, and such register shall contain the name of each partner, its/her/his address or registered office and the number of partnership interests held by it/her/him.

Each partnership interest is entitled to equal rights in the profits and assets of the Partnership and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of partners.

The Partnership will recognize only one holder per partnership interest. The partnership interests are indivisible with regard to the Partnership, which admits only one owner for each of them. The joint co-owners shall appoint a single attorney who shall represent them towards the Partnership. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such partnership interest(s).

Any transfer of partnership interests in accordance with article 8 hereafter shall be recorded in the register of partners.

Art. 8. Transfer of partnership interests. The partnership interest(s) held by the Unlimited Partner may not be transferred except to a new Unlimited Partner designated in accordance with Article 13 of the Articles.

The other partnership interests are freely transferable among partners. They may only be transferred to non-partners subject to the prior unanimous approval of such transfer given by the Unlimited Partner and the Limited Partner in a general meeting or by written resolutions in accordance with article 14 of the Articles.

The transfer of partnership interests must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Partnership and upon third parties unless duly notified to the Partnership or accepted by the Partnership in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Partnership. No partner may pledge or otherwise encumber any of its partnership interests unless prior unanimous approval thereof has been given by the Unlimited Partner and the Limited Partner in a general meeting or by written resolutions in accordance with article 14 of the Articles.

Title III. Management

Art. 9. Power of the Unlimited Partner. The Partnership shall be managed by the Unlimited Partner ("associé commandité"), who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of partners or requiring their approval fall within the competence of the Unlimited Partner and, except as provided herein, the Unlimited Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Partnership's corporate purpose.

The Unlimited Partner may not sell, assign transfer, exchange, lease, mortgage, charge, hypothecate, pledge or otherwise convey or encumber, voluntarily or by operation of Law, all or any portion of the partnership interest in the Company without the prior unanimous approval of all the partners given in a general meeting or by written resolutions in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 10. Limited Partner. The Limited Partner ("associé commanditaire") shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising its rights as partner in general meetings and shall only be liable to the extent of its amounts paid up on its partnership interests.

Art. 11. Delegation of powers. The Unlimited Partner may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Partnership, to persons or agents chosen by it/her/him.

Art. 12. Representation of the Partnership. The Partnership will be bound towards third parties (i) by the signature of the sole Unlimited Partner, acting through his organs or representatives, or (ii) by the person to whom the daily management has been delegated, within the scope of delegation of such daily management, (iii) or by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Unlimited Partner, but only within the limits of such power.

Art. 13. Appointment of a new Unlimited Partner. In all cases in which the Unlimited Partner is unable to act, including resignation, it shall be replaced by a vote in a general meeting of the Limited Partner, the approval of the Unlimited Partner not being required.

The Unlimited Partner may also be removed in case of gross and willful misconduct by a vote in a general meeting of the Limited Partner, the approval of the Unlimited Partner not being required. In such a case, except as may otherwise be agreed, the Unlimited Partner shall sell the partnership interest(s) it holds at nominal value.

If the above requirements cannot be met, the Partnership will be put into liquidation.

The retiring Unlimited Partner shall make available to the successor Unlimited Partner such documents and records and provide such assistance as the successor Unlimited Partner may reasonably request for the purposes of performing its functions as Unlimited Partner.

In any case, the successor Unlimited Partner will (except as it may otherwise agree with the retiring Unlimited Partner) acquire all of the partnership interest(s) held by the Unlimited Partner at nominal value and the retiring Unlimited Partner's resignation shall only take effect upon the effective appointment of its successor.

Title IV. General meetings of partners

Art. 14. General meetings of partners. The annual general meeting of partners shall be held in Luxembourg, at the date and time as may be specified in the notice of meetings.

The general meetings of partners may be convened by the Unlimited Partner, or by the Limited Partner, by way of a registered letter setting forth the agenda of the meeting sent at least eight (8) days prior to the meeting to the address of the other partner(s).

If all the partners are present or represented at a meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any partner can take part in any general meeting by appointing in writing, by mail or by fax another person as proxy.

Save where otherwise provided in these Articles, resolutions are validly adopted when made by one or several partners in a general meeting at a majority of more than half (1/2) of all the outstanding partnership interests representing at least fifty percent (50%) of the share capital.

One or more partners may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The decisions of the partners may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Unlimited Partner to the partners in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the partners are under the obligation to, within fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Partnership by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of partners shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 15. Amendments to the Articles. These Articles may be amended from time to time by resolutions made by unanimous decision of the Unlimited Partner and the Limited Partner in a general meeting.

Art. 16. Minutes of general meetings of partners. The minutes of any general meeting of partners shall be signed by the Unlimited Partner or by the chairman of the general meeting of partners. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Unlimited Partner or by any other person duly appointed to that effect by the Unlimited Partner.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 17. Financial year. The Partnership's financial year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 18. Balance sheet. Each year, on the last day of December, the accounts are closed and the Unlimited Partner establishes an inventory, which will contain the assets and liabilities of the Partnership. Each partner may inspect at the registered office of the Partnership the inventory and the annual accounts of the Partnership. The annual accounts are submitted to the annual general meeting of partners.

Art. 19. Distributions. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership.

The general meeting of partners can decide that the profits of the Partnership shall be distributed to the partners, which distributions shall occur pro rata to the portion of the Partnership's share capital that they hold. Such meeting of partners may nevertheless also decide that the profits be carried forward or allocated to a distributable reserve.

Art. 20. Interim distributions. The Unlimited Partner may pay out an advance payment on dividends provided interim accounts have been prepared by the Unlimited Partner, within one (1) month prior to such advance payment, confirming that as a result of such distribution the value of the net assets of the Partnership will not fall below the issued capital increased by the amount of any reserves out of which no distributions may be made. The next annual general meeting of partners shall ratify such payment of interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Insolvency or Bankruptcy of a partner. The insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the partners will not cause the dissolution of the Partnership.

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The dissolution of the Partnership shall be resolved by a general meeting of the partners at the same majority requirements applying to an amendment to the Articles and the liquidation will be carried out by the Unlimited Partner or failing him by one or more liquidators appointed by the general meeting of partners. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts. When the liquidation of the Partnership is closed, the assets of the Partnership will be allocated to the partners, in due proportion to the partnership interests they own.

Title VII. Applicable law

Art. 23. Applicable Law. These Articles, the rights and obligations of the Unlimited Partner and the Limited Partner and all other matters relating to the organization and operations of the Partnership shall be governed by Luxembourg law and, in particular, the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended. Any disputes arising from or relating to the organization or operations of the Partnership and the respective rights and obligations of the Unlimited Partner and the Limited Partner shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the courts of Luxembourg. Each partner hereby agrees to submit to such exclusive jurisdiction, irrevocably and unconditionally waives any objection thereto and agrees to abide by any decision rendered by such courts.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription

All the one hundred (100) partnership interests have been subscribed as follows:

- 1) Mr. Philippe Servant, prenamed, being the unlimited partner, makes a cash contribution of one Euro (EUR 1.-) in counterpart whereof he receives one (1) partnership interest.
- 2) PNR Company Limited, prenamed, acting as limited partner, makes a cash contribution of ninety-nine Euro (EUR 99.-) in counterpart whereof it receives ninety-nine (99) partnership interests.

All the partnership interests have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred Euro (EUR 100.-) is at the disposal of the Partnership, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolutions of the partners

The partners resolve to:

- appoint Mr. Philippe Servant, prenamed, in his capacity as the sole unlimited partner of the Partnership, as manager of the Partnership for an unlimited duration; and
- fix the registered office of the Partnership at 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing companies and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach (the Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entities she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Philippe Servant, né le 20 mars 1958 à Béziers, France, ayant son adresse professionnelle au 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Mlle Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie en date du 23 octobre, 2013; et

2. PNR Company Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Malte, ayant son siège social au Level 1, LM Complex, Brewery Street, Mriehel, Birkirkara BKR 3000, Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro C 61597, dûment représentée par Melle Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration établie en date du 29 octobre, 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple (S.C.S.) dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé entre M. Philippe Servant, en tant qu'associé commandité Associé Commandité)), et PNR Company Limited, en tant qu'associé commanditaire Associé Commanditaire)), une société sous la forme d'une société en commandite simple (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société existera sous la dénomination «Servant S.C.S.» et conduira ses opérations et détiendra ses actifs sociaux uniquement sous cette dénomination.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des actifs financiers, comprenant notamment mais non exclusivement des placements de trésorerie, des obligations, des titres financiers cotés et non cotés, et de percevoir les revenus provenant de ces actifs. La Société a la possibilité de déléguer la gestion de ces actifs à un tiers indépendant. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des succursales ou agences au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, en vertu d'une décision de l'Associé Commandité sous réserve d'agrément unanime préalable de tous les actionnaires donné à une assemblée générale ou par résolutions écrites conformément à l'article 14 des Statuts.

Titre II. Capital social - Parts d'intérêt

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à la somme de cent Euros (EUR 100,-) représentée par cent (100) parts d'intérêt, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part d'intérêt en plus de sa valeur nominale ou de son pair comptable, selon le cas, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts d'intérêts des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, ou pour effectuer des distributions aux associés.

Art. 7. Parts d'intérêt. Toutes les parts d'intérêt de la Société ne seront émises que sous la forme nominative.

Toutes les parts d'intérêt émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social ainsi que le nombre de parts d'intérêt détenues par lui.

Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans les actifs de la Société et à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune des parts d'intérêt. Les parts d'intérêt sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts d'intérêt sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. A défaut de nommer un tel représentant, tous les droits attachés à ces parts d'intérêt sont suspendus.

Tout transfert de parts d'intérêt conformément à l'article 8 ci-après sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts d'intérêt. La ou les parts d'intérêt détenue(s) par l'Associé Commandité ne peuvent être transférée(s) sauf à un nouvel Associé Commandité désigné en conformité avec l'Article 13 des Statuts.

Les autres parts d'intérêt sont librement cessibles entre associés. Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées à des non associés qu'avec l'agrément unanime préalable à un tel transfert par l'Associé Commandité et l' Associé Commanditaire donné en assemblée générale ou par résolutions écrites conformément à l'article 14 des Statuts.

La cession de parts d'intérêt doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été dûment notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société. Aucun associé ne peut gager ou autrement nantir ses parts d'intérêt à moins qu'un agrément unanime préalable à cet égard ait été donné par l'Associé Commandité et l'Associé Commanditaire en assemblée générale ou par résolutions écrites conformément à l'article 14 des Statuts.

Titre III. Gérance

Art. 9. Pouvoir de l'Associé Commandité. La Société est gérée par l'Associé Commandité, qui sera personnellement, solidairement et indéfiniment responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être réglées sur base de l'actif social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des associés ou requérant leur agrément par la loi ou les Statuts, sont de la compétence de l'Associé Commandité et, sauf si prévu ici, l'Associé Commandité

dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

L'Associé Commandité ne peut vendre, assigner, transférer, échanger, louer, mettre en gage, hypothéquer ou également transmettre ou grever de charges, volontairement ou par des dispositifs de la Loi, tout ou partie des parts d'intérêts dans la Société, sans l'agrément unanime préalable de tous les associés donné en assemblée générale ou par résolutions écrites conformément à l'article 14 des Statuts.

Art. 10. Associé Commanditaire. L'Associé Commanditaire s'abstiendra d'agir autrement qu'en exerçant ses droits en tant qu'associé aux assemblées générales et ne sera tenu responsable qu'à concurrence des montants qu'il n'a pas versés sur ses parts d'intérêt.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. L'Associé Commandité peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée (i) par la signature individuelle de l'Associé Commandité, agissant par ses organes ou représentants, ou (ii) par la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée, dans les limites de l'étendue de la délégation d'une telle gestion journalière, ou (iii) par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Nomination d'un nouvel Associé Commandité. Dans tous les cas où l'Associé Commandité ne peut pas agir, y compris en cas de démission, il sera remplacé par un vote de l'Associé Commanditaire, l'accord de l'Associé Commandité n'étant pas requis.

L'Associé Commandité pourra également être révoqué en cas de faute grave et intentionnelle par un vote de l'Associé Commanditaire, sans que l'accord de l'Associé Commandité soit requis. Dans un tel cas, sauf s'il en est autrement convenu, l'Associé Commandité vendra la ou les parts d'intérêt qu'il détient à sa valeur nominale.

Si les conditions ci-dessus ne peuvent pas être remplies, la Société sera mise en liquidation.

L'Associé Commandité démissionnaire mettra à la disposition du Gérant Commandité successeur les documents et registres et apportera l'assistance que l'Associé Commandité successeur peut raisonnablement exiger pour les besoins de l'exécution de ses fonctions d'Associé Commandité.

En toute hypothèse, l'Associé Commandité successeur devra (sauf s'il en est autrement convenu avec l'Associé Commandité démissionnaire) acquérir toutes les parts d'intérêt(s) détenue(s) par l'Associé Commandité à valeur nominale et la démission de l'Associé Commanditaire démissionnaire ne prendra effet qu'à la nomination effective de son successeur.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle des associés aura lieu à Luxembourg aux jour et heure qui seront indiqués dans la lettre de convocation.

Les assemblées générales des associés peuvent être convoquées par l'Associé Commandité, ou par l'Associé Commandité, par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour et envoyée au moins huit (8) jours à l'avance à l'adresse du ou des autres associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, par courrier ou télécopie, toute personne pour le représenter.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par un ou plusieurs associés en assemblée générale à une majorité de plus de la moitié (1/2) de toutes les parts d'intérêt émises représentant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions des associés peuvent être prises par un vote écrit sur le texte des résolutions à adopter qui sera envoyé par l'Associé Commandité aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas, les associés sont sous l'obligation d'émettre, endéans quinze (15) jours depuis la réception du texte des résolutions proposées, leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les conditions de quorum et majorité applicables à l'adoption de décisions de l'assemblée générale des associés seront mutatis mutandis applicables à l'adoption de résolutions écrites.

Art. 15. Modifications des Statuts. Ces Statuts pourront être modifiés de temps à autre par le biais de décisions unanimes de l'Associé Commandité et de l'Associé Commanditaire prise en assemblée générale.

Art. 16. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux de toute assemblée générale des associés seront signés par l'Associé Commandité ou par le président de l'assemblée générale des associés. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs, seront signés par l'Associé Commandité ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par l'Associé Commandité.

Titre V. Année sociale - Bilan - Distributions

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Bilan. Chaque année au dernier jour du mois de décembre, l'Associé Commandité arrête les comptes annuels et dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs à l'actif et au passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et des comptes annuels. Les comptes annuels sont soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Distributions. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

L'assemblée générale des associés peut décider que les profits de la Société seront distribués aux associés, lesquelles distributions auront lieu pro rata à la part du capital social de la Société qu'ils détiennent. L'assemblée des associés peut néanmoins également décider que les profits seront reportés ou alloués à une réserve distribuable.

Art. 20. Acomptes sur dividendes. L'Associé Commandité peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes à condition que des comptes intérimaires aient été préparés par l'Associé Commandité endéans un (1) mois avant un tel versement, et confirmant que suite à un tel acompte la valeur des actifs nets de la Société ne tombera pas en dessous du capital social, augmenté du montant de toutes les réserves non distribuables. La prochaine assemblée générale annuelle des associés doit confirmer un tel versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts et la liquidation sera effectuée par l'Associé Commandité ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif social et le paiement du passif social. La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts d'intérêt qu'ils détiennent.

Titre VII. Lois applicables

Art. 23. Loi applicable. Les présents Statuts, les droits et obligations de l'Associé Commandité et de l'Associé Commanditaire et toutes les autres matières relatives à l'organisation et aux opérations de la Société seront régis par le droit luxembourgeois et, en particulier, les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée. Tout litige découlant de ou relatif à l'organisation ou aux opérations de la Société et les droits et obligations respectifs de l'Associé Commandité et de l'Associé Commanditaire sera soumis à la juridiction exclusive des cours de Luxembourg. Chaque associé accepte par la présente de se soumettre à une telle exclusivité de juridiction, renonce irrévocablement et inconditionnellement à toute objection à cet égard et accepte de respecter toute décision rendue par ces cours.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les cent (100) parts d'intérêt ont été souscrites comme suit:

- 1) M. Philippe Servant, prénommé, en qualité d'associé commandité, effectue un apport en numéraire d'un euro (EUR 1,-) pour lequel il lui est attribué une (1) part d'intérêt.
- 2) PNR Company Limited, prénommée, en qualité d'associé commanditaire, effectue un apport en numéraire de quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99,-) pour lequel il lui est attribué quatre-vingt-dix neuf (99) parts d'intérêt.

Toutes les parts d'intérêt, ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la cent d'euros (EUR100,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents Euros (EUR 900.-).

Décisions des associés

Les associés décident de:

- Nommer M. Philippe Servant, prénommé, en sa qualité d'associé commandité unique de la Société, gérant de cette dernière pour une période illimitée; et
- Déterminer l'adresse du siège social au 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155602/391.

(130190304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 5 novembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Xavier Marin, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 24-32, rue Jean Goujon, 75008 Paris, France
- Philippe Renaud, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 24-32, rue Jean Goujon, 75008 Paris, France
- Laurent Vanderweyen, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159286/23.

(130194972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

KKB Trading SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.516.

Résolution de seul actionnaire sur la nomination d'un administrateur-délégué de la Société KKB TRADING S.A., Société Anonyme

Le seul actionnaire de la société avec un total de 100% des actions et donc 100% des droits de vote adopte par la présente la résolution suivante!

Monsieur Aziz KAHOU, 8, rue Jean Moulin, F 54800 Labry, France

est nommé à un poste d'un administrateur-délégué pour le mandat de six ans à compter de la date de la présente résolution.

Le 28 octobre 2013.
 KKB TRADING SA
 21, rue Aldringen
 L-1118 Luxembourg, GD Luxembourg
 Karim Kahoul

Référence de publication: 2013159418/18.

(130195490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

KKR Asia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.775.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of November,
 Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

KKR Fund Holdings L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309, George Town, KY1-1104, Grand Cayman,

hereby represented by Me Caroline Pimpaud, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 6, 2013; being hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration;

II. The Sole Shareholder declares that it represents the entire share capital of KKR Asia S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of one hundred ninety thousand eight hundred seventy-one United States dollars (USD 190,871.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141775, and incorporated by a notarial deed of 18 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 8 October 2008, number 2453 (the "Company"). The articles of incorporation have for the last time been amended following a notarial deed of 20 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 19 October 2013, number 2613;

III. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 TO APPROVE the redemption by the Company of all one hundred thousand (100,000) class F shares (the "Class F Shares"), held by the Sole Shareholder and TO APPROVE the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class F Shares.

2 Further to the approval of the redemption of the Class F Shares by the Company, TO ACKNOWLEDGE that the Company holds all of its Class F Shares, each without nominal value.

3 TO REDUCE the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand eight hundred eleven point eighty-three United States dollars (USD 31,811.83) so as to reduce it from its current amount of one hundred ninety thousand eight hundred seventy-one United States dollars (USD 190,871.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares and one hundred thousand (100,000) class F shares, each without nominal value, to one hundred fifty-nine thousand fifty-nine point seventeen United States dollars (USD 159,059.17) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares and one hundred thousand (100,000) class E shares, each without nominal value, by way of cancellation of the Class F Shares.

4 TO REDUCE the legal reserve of the Company to an amount of fifteen thousand nine hundred and five point ninety-two United States dollars (USD 15,905.92).

5 TO AMEND the first paragraph of article 5 and article 28 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

6 Miscellaneous.

Then the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO ACKNOWLEDGE that the Company's interim financial statements as of the date hereof showed sufficient distributable funds currently booked in the Company's accounts so that a redemption of

the Class F Shares shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and/or the articles of incorporation of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVED TO APPROVE the redemption of all the class F shares, held by its Sole Shareholder and RESOLVED TO APPROVE the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class F Shares.

Second resolution

Further to the approval of the redemption of the Class F Shares by the Company, the Sole Shareholder RESOLVED TO ACKNOWLEDGE that the Company holds all of its Class F Shares, each without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO REDUCE the corporate capital of the Company by an amount of thirty-one thousand eight hundred eleven point eighty-three United States dollars (USD 31,811.83) so as to reduce it from its current amount of one hundred ninety thousand eight hundred seventy-one United States dollars (USD 190,871.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, each without nominal value, to one hundred fifty-nine thousand fifty-nine point seventeen United States dollars (USD 159,059.17) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares and one hundred thousand (100,000) class E shares, each without nominal value, by way of cancellation of the Class F Shares. As a result of the cancellation of the Class F Shares, the retained earnings and the share premium reserve shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class F Shares over their par value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO REDUCE the legal reserve of the Company to an amount of fifteen thousand nine hundred and five point ninety-two United States dollars (USD 15,905.92) so that the amount of the corresponding reduction may be used for the redemption of shares, to offset any loss or to make distributions to the Sole Shareholder.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED TO AMEND article 5, 1st paragraph and article 28 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred fifty-nine thousand fifty-nine point seventeen United States dollars (USD 159,059.17) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, each without nominal value and fully paid up."

" **Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last (by alphabetical order) outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class E Shares), the remainder of any dividend distribution

shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class D Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept novembre,

par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

KKR Fund Holdings L.P., un limited partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309, George Town, KY1 -1104, Grand Cayman,

représenté par Maître Caroline Pimpaud, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 novembre 2013; étant ci-après dénommé l'«Associé Unique».

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. L'Associé Unique déclare qu'il est le seul associé de KKR Asia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante et onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 190.871,-), immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141775, et constituée par acte notarié en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 octobre 2008, numéro 2453 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 20 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2613 du 19 octobre 2013.

III. L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 APPROBATION du rachat par la Société de l'intégralité des cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») détenues par son Associé Unique et APPROBATION de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie F.

2 Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie F par la Société, Constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie F chacune sans valeur nominale.

3 REDUCTION du capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille huit cent onze dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois centimes (31.811,83) afin de le réduire de son montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante et onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 190.871,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, chacune sans valeur nominale, à cent cinquante-neuf mille cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept centimes mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 159.059,17) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, chacune sans valeur nominale par annulation des Parts Sociales de catégorie F.

4 REDUCTION de la réserve légale de la Société pour atteindre le montant de quinze mille neuf cent cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-douze centimes (USD 15.905,92).

5 MODIFICATION du premier alinéa de l'article 5 et de l'article 28 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

6 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique A DÉCIDÉ DE CONSTATER que les comptes intérimaires de la Société à la date des présentes, démontrent suffisamment de réserves distribuables actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société afin qu'un rachat des Parts Sociales de Catégorie F n'ait pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit et aux réserves indisponibles pour distribution aux termes des lois du Grand-Duché du Luxembourg et/ou des statuts de la Société.

L'Associé Unique A DÉCIDÉ D'APPROUVER le rachat de toutes les Parts Sociales de Catégorie F détenues par son Associé Unique et D'APPROUVER de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie F.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie F par la Société, l'Associé Unique A DÉCIDÉ DE CONSTATER la détention par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie F, chacune sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique A DÉCIDÉ DE RÉDUIRE le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille huit cent onze dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois centimes (USD 31.811,83) afin de le réduire de son montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante et onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 190.871,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, chacune sans valeur nominale, à cent cinquante-neuf mille cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept centimes (USD 159.059,17) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, chacune sans valeur nominale, par annulation des Parts Sociales de catégorie F. En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de catégorie F, les bénéfices et le compte prime d'émission seront réduits du montant en surplus de la valeur de rachat des Parts Sociales de catégorie F sur leur valeur comptable.

Quatrième résolution

L'Associé Unique A DECIDE DE REDUIRE la réserve légale de la Société pour atteindre le montant de quinze mille neuf cent cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-douze centimes (USD 15.905,92) afin que le montant de la réduction susvisée puisse être utilisé pour le rachat des parts sociales, pour compenser des pertes éventuelles ou pour réaliser des distributions pour l'Associé Unique.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique A DÉCIDÉ DE MODIFIER l'article 5, alinéa 1^{er}, et l'article 28 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent cinquante-neuf mille cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept centimes des Etats-Unis d'Amérique (USD 159.059,17) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, chacune sans valeur nominale mais entièrement libérée.»

« **Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie B;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie C;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie D;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière (par ordre alphabétique) catégorie de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Catégorie E), le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière catégorie de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Catégorie D).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 novembre 2013. REM/2013/1956. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159419/245.

(130195886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2727 Howald, 1, rue Pierre Wigreux.

R.C.S. Luxembourg G 45.

Bilanz zum 31. Dezember 2005

AKTIV		PASSIV	
Bankguthaben	46.886,83	Jahresüberschuss 2005	46.886,83
Total	46.886,83	Total	46.886,83

Einnahmen und Ausgaben 2005

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben	3.171,75	Zinsen	67,58
Bankgebühren	9,00	Spenden	50.000,00
Jahresüberschuss	46.886,83		
Total	50.067,58	Total	50.067,58

Wirtschaftsplan 2006

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben 2006	2.000,00	Zinsen	100,00

152621

Verleihung der Ehrennadel: 1600	Spenden	20.000,00
Bankgebühren: 20		
Verschiedenes: 380		
Jahresüberschuss	<u>18.100,00</u>	
Total	<u>20.100,00</u>	<u>20.100,00</u>

Référence de publication: 2013160055/25.

(130196263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2727 Howald, 1, rue Pierre Wigreux.

R.C.S. Luxembourg G 45.

Bilanz zum 31. Dezember 2007

AKTIV		PASSIV	
Bank	771,67	Übertragener	
Depotkonto	41.998,00	Jahresüberschuss	45.885,49
Jahresverlust	<u>3.115,82</u>		
Total	<u>45.885,49</u>	Total	<u>45.885,49</u>

Einnahmen und Ausgaben 2007

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben(1)	8.092,75	Zinsen	2.125,08
Bankgebühren	55,15	Spenden	2.907,00
Jahresüberschuss		Jahresverlust(1)	<u>3.115,82</u>
Total	<u>8.147,90</u>	Total	<u>8.147,90</u>

(1) davon Anlagenwertminderung 3.680,00

Wirtschaftsplan 2008

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben 2008	400,00	Zinsen	2.000,00
Verleihung der Ehrennadel: 0		Spenden	3.000,00
Bankgebühren: 50			
Verschiedenes: 350			
Jahresüberschuss	<u>4.600,00</u>		
Total	<u>5.000,00</u>	Total	<u>5.000,00</u>

Référence de publication: 2013160053/28.

(130196261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2727 Howald, 1, rue Pierre Wigreux.

R.C.S. Luxembourg G 45.

Bilanz zum 31. Dezember 2012

AKTIV		PASSIV	
Bank	614,94	Übertragener Jahresüberschuss	49.528,91
Depotkonto	50.142,62		
Anlagenkonto	<u>0,00</u>	Jahresüberschuss	<u>1.228,65</u>
Total	<u>50.757,56</u>	Total	<u>50.757,56</u>

Einnahmen und Ausgaben 2012

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben	0,00	Zinsen	35,95
Bankgebühren	17,10	Anlagewertgewinn	1.209,80
Jahresüberschuss(1)	<u>1.228,65</u>		
Total	<u>1.245,75</u>	Total	<u>1.245,75</u>

(1) davon Anlagenwertgewinn 1.849,20

Wirtschaftsplan 2013

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben 2010	25,00	Zinsen	25,00
Verleihung der Ehrennadel: 0		Spenden	
Bankgebühren: 25			
Total	25,00	Total	25,00

Référence de publication: 2013160048/26.

(130196256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2727 Howald, 1, rue Pierre Wigreux.

R.C.S. Luxembourg G 45.

Bilanz zum 31. Dezember 2011

AKTIV		PASSIV	
Bank	632,04	Übertragener Jahresüberschuss	48.554,87
Depotkonto	4.109,67	Jahresüberschuss	974,04
Anlagenkonto	44.790,20	Total	49.528,91
Total	49.531,91		

Einnahmen und Ausgaben 2011

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben	0,00	Zinsen	43,24
Bankgebühren	21,40	Anlagenwertgewinn	952,00
Jahresüberschuss(1)	974,04		
Total	995,44	Total	995,44

(1) davon Anlagenwertgewinn 1.849,20

Wirtschaftsplan 2012

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben 2010	400,00	Zinsen	100,00
Verleihung der Ehrennadel: 0		Spenden	3.000,00
Bankgebühren: 25			
Verschiedenes: 350			
Jahresüberschuss	1.700,00		
Total	2.100,00	Total	3.100,00

Référence de publication: 2013160049/28.

(130196257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

EREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.

R.C.S. Luxembourg B 139.348.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2013.

L'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate avec profond regret le décès de feu Monsieur René FIORESE, administrateur et administrateur délégué de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de:

a.- confirmer aux fonctions d'administrateurs:

Madame Marie-Paule WEIRICH, demeurant à L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady,

et

Madame Lynn FIORESE, demeurant à L-3322 Bivange, 13, rue de la Gare

b.- nommer à la fonction d'administrateur:

Monsieur Max MAYER, demeurant à L-6835 Boudler, Maison 25.

c.- confirmer à la fonction de commissaire aux comptes:

Madame Laure FIORESE, demeurant à L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour Extrait Conforme

Marie-Paule WEIRICH

Administrateur

Référence de publication: 2013160711/26.

(130197347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Fantuzzi Reggiane Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.307.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013160736/12.

(130197243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Fiduciaire TG Experts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.619.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013160738/11.

(130197343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Global Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.775.

Il est à noter ce qui suit:

L'associé unique de la Société à savoir GSF Capital Pte. Ltd, société basée à Singapour avec siège social au 20m Cecil Street, Equity Plaza, étage 14 - 01, Singapour 049705, enregistrée au Registrar of Companies, Companies Ac (Cap 50) de Singapour sous le numéro 200715618k, avec capital social d'EUR 12.500,- représenté par 12.500 parts d'une valeur nominale d'1 (un) euro cède en date du 15 octobre 2013 l'entièreté de ses parts, à savoir 12.500 parts sociales d'une valeur nominale d'1 (un) euro à Madame Wenting Wu CHEN, de nationalité espagnole, résidente au 189 Longxi Lu à 200056 Shanghai, Chine.

Conformément à ce qui précède, en date du 15 octobre, l'associée unique de la Société est donc Madame Wenting Wu CHEN, de nationalité espagnole, née le 13 mars 1969 à Shanghai, Chine, résidente au 189 Longxi Lu à 200056 Shanghai, Chine, détenant 12.500 parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160752/19.

(130197239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Fantuzzi Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.010.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANTUZZI INDUSTRIES S.à.R.L.
FANTUZZI Luciano
Gérant Unique

Référence de publication: 2013160735/12.

(130197242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Financière du Sabre d'Or S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.316.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160744/10.

(130197326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Financial China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 55.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160742/9.

(130197618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

FIL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 29.112.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

FIL (Luxembourg) S A
Marc Wathelet
Administrateur

Référence de publication: 2013160739/13.

(130196909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.598.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 119.839.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 14 août 2013:

Patrick Mathieu, a transféré 25,300 parts sociales ordinaires et 271,109 parts sociales préférentielles à la société FOAM Investments I S.à r.l., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Insulation Management Holdings GmbH, a transféré 52,604 parts sociales ordinaires et 815,880 parts sociales préférentielles à la société FOAM Investments I S.à r.l., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Hans Bolliger, a transféré 8,865 parts sociales ordinaires et 66,135 parts sociales préférentielles à la société FOAM Investments I S.à r.l., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Karl Paetz-Lauter, a transféré 13,167 parts sociales ordinaires et 61,833 parts sociales préférentielles à la société FOAM Investments I S.à r.l., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Ulrich Weimer, a transféré 20,608 parts sociales ordinaires et 16,893 parts sociales préférentielles à la société FOAM Investments I S.à r.l., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013160727/22.

(130197067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

FIL Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.060.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

FIL Holdings (Luxembourg) S A

Marc Wathélet

Director

Référence de publication: 2013160740/13.

(130196906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

FB2012 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160737/10.

(130196968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Frabavem SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160733/10.

(130197558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

FIL Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.060.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2013

L'assemblée a décidé:

De réélire les trois (3) Administrateurs actuels:

M. Marc Wathélet 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Mme Kristina Isherwood Millfield Lane, Lower Kingswood, Tadworth KT20 6RB, Royaume-Uni

M. Jon Skillman 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Ces administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.
FIL Holdings (Luxembourg) S.A.
Director

Référence de publication: 2013160741/21.

(130196907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 970.775,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.769.

Par décision écrite des Associés du 5 novembre 2013, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Craig Butcher de ses fonctions de gérant;

- De nommer comme nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Evtim Georgiev Chesnovski, résidant professionnellement au 7 Szabadsag ter, Bank Center, Platina Tower, H-1054 Budapest (Hongrie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON EQUITY S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2013160734/18.

(130197471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Food Service Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.990.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 2013

L'Assemblée décide le renouvellement des mandats suivants:

- Emanuela Brero, administrateur, demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Stef Oostvogels, administrateur, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé, administrateur, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Deloitte Audit, Réviseur d'Entreprises agréé, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 67 895.

Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé ainsi nommés viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013160747/20.

(130197354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Kalium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11 A, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 69.602.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 21/09/2012

Troisième Résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653

Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALIUM INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013160821/16.

(130196899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Fondation Pro Familia - Eng Hellef Fir D'Famill, Fondation.

Siège social: L-3598 Dudelange, 5, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg G 145.

—
EXTRAIT

Nomination d'administrateurs

A été nommé membre du conseil d'administration de la Fondation Pro Familia, Monsieur Loris Spina, demeurant à L-3492 Dudelange, 82, rue Mont Saint Jean, avec effet au 23 octobre 2013.

Dudelange, le 11 novembre 2013.

Michèle Kayser-Wengler

Présidente

Référence de publication: 2013160746/14.

(130197405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

L'adresse professionnelle de l'administrateur Monsieur Peter KADAS a changé:

- ancienne adresse: 3, Holford Road, London, NW3, United Kingdom

- nouvelle adresse: 20, Manchester Square, London, W1U 3PZ, United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

FOTEX HOLDING S.E.

Un mandataire

Référence de publication: 2013160731/14.

(130197159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Financière Saint Merri Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.926.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013160726/11.

(130197240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Hidari Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 27.245.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l.

Le Liquidateur

A.T.T.C. s.a.
Gérant
J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013160778/15.

(130197583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.624.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2013:

(i) D'accepter la démission de Madame Julia KLINGEN en tant que commissaire de la Société avec effet au 04 novembre 2013.

(ii) De nommer avec effet au 04 novembre 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019, Monsieur Alain STEICHEN, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 2, rue Petermelchen, L-2370 Howald, Luxembourg, en tant que commissaire du Conseil de surveillance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160818/15.

(130197099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Immobilière Brabançonne, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 17.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160783/10.

(130197018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

H.K. Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4953 Hautcharage, 12, Cité Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 163.187.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160771/10.

(130197126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Kud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.947.

Lors de l'assemblée générale reportée tenue en date du 4 juillet 2013, l'actionnaire unique a décidé de:

1. renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Kaeslin, avec adresse professionnelle au 22-24, Route de Genève, 1033 Cheseaux, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. renouveler le mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160830/19.

(130196997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Lux Pest Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 26, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 156.792.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 29 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre,

l'actionnaire unique de la société anonyme LUX PEST CONTROL S.A., susvisée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés:

- Monsieur Jean-Luc MATHIEU, né le 18/12/1957 à Issoire (France), et demeurant à F-54590 Hussigny, 68, rue Maréchal Foch,

- Monsieur Ivan NINKOVIC, né le 15/05/1979 à Zagreb (Croatie), et demeurant à L-4394 Pontpierre, 26, rue de l'Ecole, et

- Madame Danijela SCHIFFER, née le 08/07/1966 à Cacak (Yougoslavie), et demeurant à L-1525 Strassen, 9, rue Fleming.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Deuxième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, n'est pas renouvelé.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. n'est donc plus commissaire aux comptes de la société à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012, annuelle ayant statué sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31/12/2012.

Pontpierre, le 29 octobre 2013.

Pour extrait conforme

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2013160835/27.

(130197081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Saxo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.156.

Extrait des résolutions adoptées en date du 28 octobre 2013 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

- Monsieur Marc Giorgetti, demeurant au 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange.

- Monsieur Philippe Dupont, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme à L-1468 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jan Langlo n'est pas renouvelé et l'assemblée nomme en son remplacement Monsieur Pascal Decoppet né le 2 juillet 1956 à Suscévaz (Suisse) et demeurant au 39B, ch. de la Blonde à CH-1253 Vandoeuvres (Suisse). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Le mandat de l'administrateur délégué, à savoir Monsieur Marc Giorgetti, est renouvelé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Le mandat du commissaire en place, à savoir Fiduciaire EVERARD & KLEIN, est renouvelé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour SAXO S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Expert-Comptable
Un mandataire

Référence de publication: 2013161655/27.

(130197712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

**Stala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Stala Holding S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 100.050.

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "STALA HOLDING S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, constituted by a notarial deed, on March 15, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 557 of May 28, 2004.

The meeting was opened by Mr. Philippe AFLALO, Director of Companies, residing professionally at Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr. Raphaël BENAYOUN, private employee, residing professionally at Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Marie-Laure AFLALO, Director of Companies, residing professionally at Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Change of the legal form of the company from a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée".
2. Change of the name of the company into "STALA HOLDING S.à r.l.".
3. Resignation of the directors and the statutory auditor.
4. To decide that the actual capital will be the same.
5. Subsequent amendment of the articles of association.
6. Appointment of Managers.
7. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the legal form of the company from a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée", without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The "société à responsabilité limitée" shall continue the book-keeping and the accountancy held by the "société anonyme".

The change of legal status is made on the basis of the interim balance sheet as per September, 30, 2013, a copy of which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting decides to change the name of the Company into "STALA HOLDING S.à r.l."

Third resolution

The general meeting decides to accept the resignation of the directors, Mr. Andrzej Maciej SAPIERZYNSKI, Mrs. Bozena GRUDZIEN and Mr. Tomasz Stanislaw MACALIK and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

The general meeting decides to accept the resignation of the statutory auditor, MONTBRUN Revision Sàrl, RCS number B 67501 and to give it discharge for the exercise of its mandate till today.

Fourth resolution

The general meeting decides that the capital of the "société à responsabilité limitée" will be thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) represented by one thousand (1.000) shares with a par value of thirty-one euro (31. - EUR), all of them distributed as follows:

1) Mr. Wojciech Jozef WAJDA, Director of companies, born on 26/04/1948 in Bielsko-Biala (Poland), residing at ul. Berbeckiego 13/3, 44-100 Gliwice (Poland), nine hundred sixty-five (965) shares.

2) Mrs. Bozena Alicja GRUDZIEN, Director of companies, born on 05/06/1966 in Kuznia Raciborska (Poland), residing at 8/5 Luzyczna Street, 44-100 Gliwice (Poland), thirty-five (35) shares.

Fifth resolution

In consequence the general meeting decides to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

Art. 1. There is formed by those present between the current holders of the shares and all persons and entities who may become partners in future, a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company exists under the name "STALA HOLDING S.a r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1.000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.—EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Corporation. If there are two or more managers, the Company is managed by a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of a board of managers composed of two or more managers, by the joint signature of any one Manager A and any one Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

Art. 13. The manager or managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, in compliance with the legal requirements.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution

The general meeting decides to appoint as managers of the company for an unlimited period:

Class A managers:

- Mr Philippe AFLALO, companies director, born in Fes (Morocco) on December 18, 1970 with professional address at L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

- Mrs. Marie-Laure AFLALO, companies director, born in Fès (Morocco) on October 22, 1966 with professional address at L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

Class B manager:

- Mr Tomasz Stanislaw MACALIK, companies director, born in Zabrze (Poland) on December 26, 1975 with address at 45 M.9, Kormoranow, 44-114 Gliwice (Poland).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND euro (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quatre novembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STALA HOLDING S.A.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, constituée par acte notarié en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 557 du 28 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël BENAYOUN, employé privé, demeurant professionnellement à Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la forme légale de la société, d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination de la société en «STALA HOLDING S.à r.l.».
3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
4. Décision de maintenir le capital social actuel.
5. Modification subséquente des statuts.
6. Nomination de gérants.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 30 septembre 2013, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en «STALA HOLDING S.à r.l.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs, Monsieur Andrzej Maciej SAPIERZYNSKI, Madame Bozena Alicja GRUDZIEN et Monsieur Tomasz Stanislaw MACALIK et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société MONTBRUN Révision Sàrl, RCS numéro B 67501, de sa fonction de commissaire aux comptes, et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le capital de la société à responsabilité limitée sera de trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) détenues comme suit:

1) Monsieur Wojciech Jozef WAJDA, Administrateur de société, né le 26/04/1948 à Bielsko-Biala (Pologne), demeurant à ul. Berbeckiego 13/3, 44-100 Gliwice (Pologne), neuf cent soixante-cinq (965) parts sociales,

2) Madame Bozena Alicja GRUDZIEN, Administrateur de société, née le 05/06/1966 à Kuznia Raciborska (Pologne), demeurant à 8/5 Luzyczna Street, 44-100 Gliwice (Pologne), trente-cinq (35) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société existe sous la dénomination de STALA HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à TRENTE et UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 Rue Aldringen.

- Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 Rue Aldringen.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Tomasz Stanislaw MACALIK, administrateur de sociétés, né à Zabrze (Pologne) le 26 décembre 1975, demeurant professionnellement à 45 M.9, Kormoranow, 44-114 Gliwice (Pologne).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ MILLE euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. AFLALO, R. BENAYOUN, M.-L. AFLALO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51452. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161685/324.

(130197977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

S.F.I.P. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161636/9.

(130198001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

S.F.I.P. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161637/9.

(130198002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

S.F.I.P. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161638/9.

(130198003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.226.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2013 a:

- confirmé M. Eric DUMEZ, demeurant à 101, Orlandus Lassuslaan, B-1850 Grimbergen, en qualité de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise de S.A. HENKEL BELGIUM N.V. et qui a le pouvoir d'engager la société en signant conjointement avec tout autre membre du conseil d'administration de S.A. HENKEL BELGIUM N.V.

- pris acte de la fin de représentant permanent de M. Hans VAN BYLEN en 2011, demeurant à 28, R. Keldermansstraat, B - 2650 Edegem

Elle a nommé également en tant que nouveau conseil d'administration de la société S.A. HENKEL BELGIUM N.V.:

- M. Eric DUMEZ né le 03/05/1963 à Knokke (Belgique), demeurant à 101, Orlandus Lassuslaan, B-1850 Grimbergen, administrateur délégué jusqu'au 1^{er} juin 2018

- M. Ivan DE JONGHE né le 05/02/1964 à Saint-Niklaas (Belgique), demeurant à 37, Puchelstraat, boîte b, B-1040 Bruxelles 4, administrateur jusqu'au 6 juin 2014

- M. Hendrik-Jan DODDE né le 12/01/1964 à Onstwedde (Pays-Bas), demeurant à 54, Beatrixlaan, NL-9752 LR Haren, administrateur jusqu'au 1^{er} juin 2018

- M. Walter BRATTINGA né le 17/08/1970 à Bergen (Pays-Bas), demeurant à 25, Korte Kerkweg, NL-3628 AA Kockengen, administrateur jusqu'au 1^{er} juin 2018

- Mme Ourida OUCHENÏR né le 21/12/1974 à Montmorency (France), demeurant à 17, avenue Kellermann, F-95230 Soisy-sous-Montmorency, administrateur jusqu'au 1^{er} juin 2018

- M. Paul VETTER né le 15/07/1970 à Wien (Autriche), demeurant à 54/3, rue des Seringas B-1950 Kraainem, administrateur jusqu'au 30 mars 2019.

Référence de publication: 2013161634/27.

(130198320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Saxo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161656/10.

(130197713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Satcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 63.624.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013161654/10.

(130197688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Sambal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 103.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013161651/10.

(130197873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Sales Business Materials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.545.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013161649/10.

(130198005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

SHCO 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.260.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 5 novembre 2013

Le siège de la société a été transféré de L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHCO 43 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013161668/14.

(130198119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Scania Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 53.044.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161658/9.

(130198253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Simplace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 126.946.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161672/9.

(130198457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Smart Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 152.230.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161677/9.

(130198224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Société Financière de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 89.709.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161678/9.

(130198225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Sodefin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 142.422.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161680/9.

(130197746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Strongwind Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161686/9.

(130198329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

SIPF II B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.050.

Extraits des résolutions des actionnaires de la société fait le 23 octobre 2013

Les soussignés, agissant en leur qualité d'actionnaires de la Société décident par la présente:

1. De reconnaître qu'Ewoud Boekhout, adresse professionnelle à 260, Entree II, De entre, NL - 1101 EE Amsterdam Z.O., a remis sa démission à titre d'administrateur de la Société et d'accepter sa démission avec effet au 31 Octobre 2013.

2. D'approuver la nomination de Paul Farmer, adresse professionnelle à 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, en tant qu'administrateur de la société avec effet à partir du 31 Octobre 2013.

Représenté par Robbert Van Zinnicq Bergmann / Martina Bottero

Schroder Property Investment Management (Italy) Srl

Représenté par Martina Bottero / Giovanni Longo

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013161673/18.

(130197927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Schäfer Pneuservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.294.

Gesellschafterbeschluss

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir am 01.07.2013 zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Herr Rolf Schäfer, Gewerbegebiet III, D-54344 Kenn, wird als Prüfungsbeauftragter abberufen.

2. Die Zimmer & Schulz Lux-International SARL-Fiduciaire-Expert Comptable, 12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, wird auf unbegrenzte Zeit zur neuen Prüfungsbeauftragten ernannt.

3. Herr Bernhard Schönhofen, Theisstraße 4, D-54668 Erzen, wird als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

4. Herr Tim Schäfer, Reihstraße 27, D-54344 Kenn, wird auf unbegrenzte Zeit zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

5. Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Marc Schaefer und Jochen Schaefer werden auf unbegrenzte Zeit verlängert.

Munsbach, den 01. Juli 2013.

Référence de publication: 2013161659/18.

(130198124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Surrey Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.488.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 18 novembre 2013

En date du 18 novembre 2013, l'associé unique a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, une Société coopérative de droit luxembourgeois, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société et ce avec effet immédiat.

Son mandat terminera lors de l'approbation par l'associé unique des comptes annuels 2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013161648/18.

(130198191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Sundown Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.362.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre 2013.

Sundown Investments S.A.

Paul Galliver

Manager

Référence de publication: 2013161647/14.

(130198014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Shire Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.573.

Il résulte d'un acte sous seing privé signé en date du 5 novembre 2013 que la société Shire Ireland Finance Limited, une société de droit irlandais, établie et ayant son siège social au 5 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, a transféré la totalité des 25.000 parts sociales détenues par elle dans la Société, représentant l'intégralité de son capital, à Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch.

En conséquence, et au 5 novembre 2013, l'associé unique de la Société est Shire Ireland Finance Limited, représentée par sa succursale luxembourgeoise Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, détentrice de 25.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

*Pour Shire Luxembourg Finance S.à r.l.**Signature*

Référence de publication: 2013161644/19.

(130197742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.